

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 janvier 2013

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : M. Claude GIRARD, M. Hubert PELLETEY, Mme Marie-Claire DEBUISSON, M. Marc LAUDIE, M. Pascal GEHANT, M. Gilles COURBOT, M. Norbert JOMARD, M. Jean-Paul MORGEN, M. Guy BARRALON.

Absent non excusé : M. Michel GARCIA, M. Christophe MONPOINT

Absent excusé : M. Jean-Pierre MONDOLONI

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du PV de séance de conseil du 14 décembre 2012
- 2 – Vacance d'un poste d'adjoint au maire
- 3 – Adhésion au service de médecine professionnelle préventive
- 4 – Participation employeur à la protection sociale complémentaire des agents
- 5 – Renouvellement de concession de terrain
- 6 – Demande de subvention au titre des amendes de Police
- 7 – Projets d'urbanisme avant approbation du PLU
- 8 – Questions et informations diverses

Secrétaire de séance : M. Gilles COURBOT

M. le Maire propose au Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- forêts-modifications de la destination des coupes

Le Conseil à l'unanimité décide d'ajouter ce point, l'ordre du jour est ainsi modifié :

- 1 – Approbation du PV de séance de conseil du 14 décembre 2012
- 2 – Forêts-modification de la destination des coupes
- 3 – Vacance d'un poste d'adjoint au maire
- 4 – Adhésion au service de médecine professionnelle préventive
- 5 – Participation employeur à la protection sociale complémentaire des agents
- 6 – Renouvellement de concession de terrain
- 7 – Demande de subvention au titre des amendes de Police
- 8 – Projets d'urbanisme avant approbation du PLU
- 9 – Questions et informations diverses

1 - Approbation PV de la séance du 14/12/2012

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2012

2 – Forêts-modification de la destination des coupes

Le Maire laisse la parole à M. Norbert JOMARD pour présenter le dernier rapport de la commission « Forêts ». Pour l'affouage prévu en 2013, 14 affouagistes se sont inscrits, le volume de bois prévu pour cet affouage est insuffisant, il manque environ 50 stères pour que chaque lot contienne 10 stères.

Pour augmenter le volume en bois de chauffage proposé aux affouagistes, la commission « forêts » a validé la proposition soumise par les services de l'ONF, à savoir :

- ajouter une coupe en « brins en bois de chauffage » pour les affouagistes sur la parcelle 8 (déjà coupée en partie en 2012), une coupe est déjà prévue sur cette parcelle pour une vente en bloc et affouage façonné, reste 50m³ à faire en affouage façonné au Bromont (délibération en date du 9 novembre 2012).

- Sur la parcelle 18 à Fontaine, destinée il y a 2 ans au dépressage pour un coût de 3000 €, avec les affouagistes cela représente une cote part de 500 €, 50 stères seront destinés au 5 affouagistes (100 % chênes rouges).

Sur la parcelle 17 des arbres situés en bordure de route seront coupés par une entreprise pour un coût de 500 €.

- Au Bromont à Denney, les stères prévus aux affouagistes (principalement du charme) :
 - parcelle 5 : 20 stères (sur chaque versant), 80 % de charme, 2 affouagistes
 - parcelle 6 : 24 stères, 2 affouagistes
 - parcelle 8 : 50 stères (modifier la délibération prise en novembre 2012 pour y ajouter 50 stères en bois de chauffage) 4 affouagistes

M. Norbert JOMARD rappelle que la réunion pour l'attribution des lots aux affouagistes aura lieu le samedi 26 janvier 2013.

Il est prévu un tirage au sort pour les 5 personnes inscrites pour le nettoyage au Bromont, représentant environ 10 stères.

A l'unanimité le Conseil décide :

- de modifier la délibération « assiette coupe exercice 2013 » en date du 9 novembre 2012, en ajoutant une coupe en « brins en bois de chauffage » sur la parcelle située au Bromont n° 8 représentant environ 50 stères.

3 – Vacance d'un poste d'adjoint au maire

Le Maire rappelle qu'en 2008 le conseil avait décidé de nommer trois adjoints au maire. Depuis la démission de M. Jean-Paul MORGEN, le poste d'adjoint est resté vacant.

M. Jean-Paul MORGEN interpelle le Maire, en lui faisant remarquer (d'après des décrets du CGCT) en tant que Maire il lui revient la décision soit de nommer quelqu'un sur le poste d'adjoint soit de le supprimer. Le Maire signale qu'il souhaite que ce poste d'adjoint soit pourvu pour le suivi de l'urbanisme et du PLU, il rappelle que lors du dernier conseil du 14 décembre 2012 personne n'a voulu reprendre ces compétences. Le Maire signale qu'il regrette la démission de M. Jean-Paul MORGEN sur ce poste d'adjoint qui était très utile. Mis à part la charge de travail qui est répercutée sur lui même et ses adjoints, il n'y a pas d'intérêt à supprimer ce poste d'adjoint actuellement.

Si personne ne souhaite prendre ce poste avec les mêmes compétences, le Maire signale qu'il va se renseigner auprès de M. le Préfet afin de supprimer ou pas ce poste d'adjoint.

M. Hubert PELLETEY signale que si ce poste peut rester légalement vacant, il n'y a pas d'intérêt à le supprimer, qu'il faudrait le laisser en instance jusqu'à la fin du mandat.

Le Maire renouvelle sa demande auprès des élus afin nommer une personne sur ce poste avec les mêmes objectifs, aucune candidature n'est proposée sur ce poste d'adjoint.

Le Maire soumet au Conseil la proposition de supprimer ce poste :

Ce poste d'adjoint ne sera pas supprimé par :

- **6 oppositions,**
- **2 abstentions (M. GEHANT, M. LAUDIE)**
- **1 voix pour le supprimer (M. MORGEN)**

4 -Adhésion au service de médecine professionnelle préventive

Le Maire rappelle que le Conseil avait donné mandat au Centre de Gestion pour négocier un marché pour la mise en place du service de médecine préventive. Le marché vient de se terminer le 19 novembre 2012 par une décision de la Commission d'Appel d'Offres retenant pour partenaires l'association « Agir Ensemble Pour Notre Santé » (AEPNS) et le service de Santé au Travail (SST) des Trois Chênes. Cette étape est arrivée à son terme, il s'agit maintenant de délibérer pour l'adhésion à ce service. Le marché est conclu pour une durée de 3 ans, le coût est de 0,3% de la masse salariale, garanti sur la durée des 3 années que comporte le marché. Le coût estimé pour la commune est de 280€ pour 7 visites.

Le Conseil à l'unanimité décide :

- D'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive crée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à compter du 1er janvier 2013.

- D'autoriser le Maire à signer tous documents y afférents.

5 – Participation employeur à la protection sociale complémentaire des agents

Le Maire rappelle que le Conseil avait pris une décision à ce sujet lors du dernier conseil, avec une participation forfaitaire de 23€/agent versée directement à la Mutuelle labellisée qui le répercuterait à l'agent. Cependant une mutuelle était jusqu'à présent réticente pour que cette somme soit déduite directement à la collectivité sur l'appui d'un bordereau de cotisations.

A ce jour, nous n'avons plus à revenir sur cette décision, puisque la mutuelle en question est revenue sur sa décision, elle accepte de nous adresser un bordereau de cotisation avec déduction de cette somme à l'agent.

6 – Renouvellement de concession de terrain

Le Maire rappelle qu'il s'agit de la petite parcelle rue du Bromont en bord de forêt qui est louée depuis des années à un riverain, qui y fait son potager. Comme elle est en zone boisée à protéger sur le POS, il y a une concession à passer avec la personne et l'ONF, la concession précédente arrivant à son terme, il est nécessaire de renouveler

Le Conseil à l'unanimité :

Autorise cette personne à occuper ce terrain communal de 17 mètres de long sur 5 mètres de large, dans la parcelle n° 7 de la forêt communale de DENNEY pour une durée de trois années consécutives commençant le 1er janvier 2013.

7– Demande de subvention au titre des amendes de Police

Le Maire expose : sur proposition de la commission travaux, il est prévu l'achat de panneaux routiers pour une somme de 444,75 € HT.

Ces panneaux peuvent être subventionnés au titre des Amendes de Police sur demande adressée auprès du Président du Conseil Général.

Le Conseil à l'unanimité :

- **Autorise le Maire à solliciter auprès du Président du Conseil Général une aide financière au titre des amendes de Police pour l'achat de ces panneaux,**
- **Autorise le Maire à signer tous documents y afférents.**

8 – Projets d'urbanisme avant approbation du PLU

Le Maire expose : certains propriétaires, étant donné la tournure prise par le PLU, peuvent être tentés de présenter des projets tant que le POS est en vigueur. La réponse la plus logique à cet état d'avancement du dossier serait le sursis à statuer.

Le Maire souhaite avoir la position de chacun à ce sujet, afin de déterminer le choix de la majorité et avoir une réponse claire à fournir aux éventuels demandeurs.

Pour la mise en place du PLU on nous impose de réduire les surfaces constructibles, les propriétés concernées sont situées actuellement en zone NA, 10 ha de terrain ne seront plus classés en terrains constructibles.

Tant que la commune est sous le régime du POS le Maire propose :

- soit d'instruire les dossiers (plus d'intérêt à mener à bien le PLU)
- soit d'instaurer un sursis à statuer (afin de pas remettre en question ce qui est prévu dans le futur PLU)

Le conseil décide pour toutes les demandes de projet arrivées (avant le PLU) concernant les propriétés situées en zone actuelle NA, d'annoncer que le dossier sera étudié par la commission « urbanisme » et en fonction de la demande il pourrait être fixé un sursis à statuer.

9 – Questions et informations diverses

Réunion CISP programmée le mardi 12 février 2012, le Maire ne pouvant y assister a demandé de se faire remplacer par son correspondant M. Christophe MONPOINT, celui n'étant pas disponible, il demande à un conseiller de le représenter, M. Norbert JOMARD va essayer de se libérer.

Lotissement Auguste : M. Gilles COURBOT signale que le permis de lotir a été validé pour ne pas gêner à nouveau le lotisseur. Il signale, à titre personnel, que le lotisseur avait prévu de réaliser un sentier sur la parcelle située en bas du lotissement, à moins de 100 mètres de la ferme. Un permis de construire vient d'être présenté à la commission urbanisme pour une construction à double logements

pour y installer des locataires. M. Gilles COURBOT attire l'attention des élus en précisant que les locataires seront situés à moins de 100 mètres de la ferme, quelles seront les gênes occasionnées par les nuisances de la ferme !.

Le Maire signale que le lotisseur a eu une réponse négative pour mettre en place un chemin piétonnier. Il fait remarquer que le permis déposé n'est pas conforme car la sortie des garages est située sur la zone espaces verts du lotissement et qu'il est prévu sur ce même emplacement d'installer des pavés pour le passage des véhicules alors que les citernes d'eau pluviale sont installées dessous.

Il invite les élus à rencontrer le lotisseur ce mardi 29 janvier à 20 heures afin de poser des questions, demander des informations au sujet du lotissement, préciser que la demande de permis sur la parcelle 6 n'est pas conforme au cahier des charges du lotissement. Il précise que les constructeurs doivent respecter les servitudes définies sur le lotissement.

La date d'achèvement des travaux sur les voiries est fixée en juillet 2014, ces travaux sont estimés à 105 000,00 €, le Conseil aimerait avoir un descriptif chiffré de ces travaux. Le conseil demande de mettre en réserve cette somme dans les clauses du lotissement dans le cas où ils ne seraient pas réalisés par le lotisseur.

Une demande sera également formulée lors de la rencontre avec le lotisseur sur le projet d'enfouissement de la ligne ERDF.

Distribution : des revues communales et le calendrier concernant les tris collectifs seront remis à chaque foyer.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h45mn

Il laisse la parole aux personnes présentes dans la salle

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations.

Ce registre peut être consulté en mairie